

Grèves : sale temps pour les TPE

63% des dirigeants de TPE craignent aujourd'hui pour l'avenir de leur activité à court et moyen terme selon l'enquête du **Syndicat des indépendants** (SDI). L'organisation professionnelle réclame le déblocage d'un fond national d'indemnisation. Alors que les grèves se poursuivent dans les transports, le **Syndicat des indépendants** vient de dévoiler les résultats d'une enquête réalisée les 11 et 12 décembre auprès de 620 dirigeants de TPE adhérentes sur l'impact des mouvements sociaux. 63% d'entre eux (contre 40% l'an dernier à la même époque dans le contexte des Gilets jaunes) craignent pour la pérennité de leurs activités à court ou moyen terme, subissant depuis le 5 décembre des baisses de chiffre d'affaires importantes. Pour certains commerces de proximités situés en centre-ville dans les communes de plus de 50 000 habitants, les baisses de chiffre d'affaires dépassent les 30%. Un chiffre d'affaire en berne qui se cumule avec une baisse liée aux mouvements sociaux de 2019 dans 70% des cas constate le SDI. « Force est de constater que les responsables de TPE sont épuisés, tout comme leur trésorerie, après douze mois de tensions sociales ininterrompues » déplore l'organisation professionnelle. L'étude réalisée montre aussi que « l'action politique du gouvernement pour enrayer le mouvement est jugée peu fiable : seulement 49% des professionnels interrogés estiment que les éclaircissements apportés par le Premier Ministre le 11 décembre sont susceptibles de conduire les syndicats à un appel à la reprise du travail ».

Des mesures insuffisantes

Pour le SDI, « les mouvements de grève actuels, renforcés par l'entrée en conflit des transports routiers qui vont perturber les approvisionnements, pénalisent quotidiennement les commerçants et artisans de proximité, lorsque celui des gilets jaunes n'était qu'hebdomadaire. Dans ce contexte, la réactivation du plan Gilets jaunes annoncée par le gouvernement le 11 décembre dernier est singulièrement insuffisante. De nouveaux étalements et reports de charges sociales et fiscales ne parviendront pas à compenser des mois de conflits. Ces mesures ne peuvent être qu'une étape d'urgence dans l'attente du déblocage d'un fonds national d'indemnisation ».